



Vous travaillez en plein air ?

Gare aux insectes piqueurs !

2^e édition

Coordination

Jules Turcot, Ph. D., Direction de la prévention-inspection, CSST
Claire Pouliot, conseillère en communication, CSST

Rédaction

Pauline Dumont, B. Sc. infirmière, Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Claire Pouliot, conseillère en communication, CSST

Collaboration

Claire Dufresne, B. Sc. infirmière, Association québécoise des allergies alimentaires
Jacques Binet, M.D., CLSC des Faubourgs
Pierre Deshaies, M.D., Hôtel-Dieu de Lévis et Direction de la santé publique de la Chaudière-Appalaches
Daniel Lefrançois, M.D., directeur médical, Direction adjointe des services préhospitaliers d'urgence, ministère de la Santé et des Services sociaux
Alain Perreault, inspecteur, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2
Mario Bouvier, directeur santé-sécurité, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2
Fannie Roberge, inspectrice, Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2
Robert Bélanger, Direction de la prévention-inspection, CSST

Révision linguistique

Claudette Lefebvre

Correction des épreuves

Fanny Provençal et Diane Méryneau

Conception graphique et infographie

Ileana Hernandez

Suivi d'impression et de distribution

Brigitte Holca et l'imprimerie de la CSST

Impression

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2009
ISBN 2-550-44577-5



ABEILLES, GUÊPES, BOURDONS

LEUR VENIN CONSTITUE UNE MENACE POUR DE NOMBREUX TRAVAILLEURS

Travailler à l'extérieur dans un environnement fréquenté par les abeilles, les guêpes, les bourdons et les frelons peut constituer un risque pour de nombreux travailleurs.

Une simple piqûre de ces insectes peut en effet déclencher une réaction allergique générale grave. Si cette réaction n'est pas bloquée à temps, elle peut parfois entraîner la mort.

Qui peut faire une réaction allergique grave ?

On ne peut jamais prédire avec certitude qui fera une réaction allergique grave au venin.

Chose certaine, il n'y a pas que **les travailleurs qui se savent allergiques** au venin qui pourraient subir une réaction grave à la suite d'une piqûre d'abeille ou de guêpe. **Tous ceux qui y sont allergiques sans le savoir**, parce qu'ils n'ont jamais eu besoin d'être traités auparavant, pourraient également en être victimes.

De plus, il arrive qu'**une personne qui n'a jamais subi de réaction allergique générale** grave à une piqûre d'insecte en fasse une soudainement.





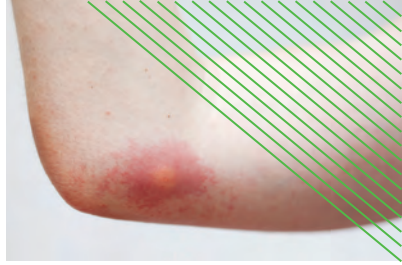
CONNAÎTRE LE RISQUE

De façon générale, une piqûre provoquera des rougeurs, une enflure locale et des démangeaisons au site même de la piqûre. Bien qu'elles causent de la douleur, ces réactions sont sans danger.

Par contre, **une personne qui a fait une réaction allergique grave**, c'est-à-dire qui a connu des difficultés respiratoires ou chez qui des rougeurs sont apparues à l'extérieur du site de la piqûre, **risque de faire une autre réaction semblable ou plus grave** si elle est de nouveau piquée par la même espèce d'insectes.

Les travailleurs qui auraient déjà subi une réaction allergique grave dans le passé devraient donc consulter un médecin sans tarder pour savoir dans quelle mesure ils sont allergiques au venin. Le médecin leur prescrira de l'épinéphrine auto-injectable si l'intensité de la réaction allergique le justifie. Il pourra aussi leur offrir de suivre un traitement de désensibilisation.

Une fois que le médecin lui a prescrit de l'épinéphrine auto-injectable, le travailleur doit l'avoir sur lui en tout temps.



LES TRAVAILLEURS QUI RISQUENT DE SE FAIRE PIQUER AU TRAVAIL

Les abeilles et les guêpes piquent pour se défendre et pour protéger leur nid. Il n'est pas rare qu'en exécutant leurs tâches les travailleurs s'approchent des nids et le seul fait de marcher dans les environs sera perçu comme une menace par les occupantes. Les travailleurs les plus exposés sont donc :

- les émondeurs
- les monteurs de lignes électriques et téléphoniques
- les préposés aux parcs publics
- les horticulteurs
- les architectes paysagistes
- les apiculteurs
- les agriculteurs, y compris les cueilleurs
- les pépiniéristes
- les facteurs
- les débroussaillieurs
- les travailleurs de la construction et ceux chargés de l'entretien des routes et des ponts
- les travailleurs des camps de vacances
- les éboueurs

ÉVITER DE SE FAIRE PIQUER

LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉVENTION !

L'employeur :

- informe les travailleurs des risques liés aux piqûres d'insectes
- élabore des méthodes de travail sécuritaires pour éviter que les travailleurs soient en contact avec les insectes dont le venin déclenche des réactions allergiques
- fournit des moyens de communication efficaces dans chaque lieu de travail
- élabore des mesures d'urgence
- fait détruire les nids repérés sur les lieux de travail

Le travailleur :

- porte des gants de travail
- se couvre la peau au maximum (manches longues et pantalon) et porte de préférence des vêtements de couleur claire
- porte les cheveux courts ou noués, pour éviter que les insectes ne s'y empêtrent
- s'abstient d'employer des produits parfumés qui attirent les insectes (savon, crème, lotion)
- ne s'approche jamais d'un nid et, s'il en repère un, informe son supérieur pour qu'il le fasse détruire

Attention durant les pauses et les repas pris au grand air !

Le travailleur doit toujours verser les boissons dans un verre plutôt que de boire directement à la cannette ou à la bouteille. Une abeille ou une guêpe pourrait s'y trouver et le piquer directement à la gorge, ce qui pourrait lui être fatal. Il faut s'éloigner le plus possible des poubelles, surtout celles qui sont sans couvercle, car elles attirent les abeilles et les guêpes.



Contrairement à l'abeille, qui meurt après la piqûre, une guêpe peut piquer une dizaine de fois en une minute.

Si elle s'apprête à piquer quelqu'un, elle vole rapidement et en ligne droite vers sa cible. Elle est attirée par les tissus à fleurs et les couleurs vives comme le jaune et le rouge.



MÉTHODE À APPLIQUER

POUR DÉTRUIRE LES NIDS

1. Repérer les nids.

Faire une inspection visuelle des lieux avant d'entreprendre des travaux là où des nids peuvent se trouver. Les nids se trouvent surtout autour des bâtiments, sous les corniches, dans les arbres, les bosquets fleuris, les haies de cèdres, les réverbères et même sous les terrasses. Certaines espèces font leurs nids dans le sol.

2. Faire détruire les nids. Ne jamais les détruire soi-même.

S'il découvre un nid, le travailleur :

- reste calme et ne fait pas de gestes brusques, surtout si un insecte s'approche de lui
- s'éloigne du nid en reculant doucement
- informe son employeur ou la personne en autorité de l'existence d'un nid. Ce dernier devra faire appel à des spécialistes en extermination ou à toute autre personne ayant reçu la formation appropriée pour détruire les nids



QUOI FAIRE EN CAS DE RÉACTION ALLERGIQUE GÉNÉRALE GRAVE ?

Appeler les services ambulanciers d'urgence en composant le 911 dès l'apparition d'un seul des signes ou des symptômes suivants :

- un gonflement rapide et considérable du visage, de la langue, de la gorge et des voies respiratoires
- de la difficulté à parler
- de la difficulté à respirer
- des vomissements et des diarrhées
- des étourdissements.

Ces signes et ces symptômes peuvent apparaître seuls ou en combinaison.

La réaction pourrait se manifester par un choc brutal, parfois même fatal, sans qu'aucun signe ni symptôme ne l'annonce, mais cette situation se présente rarement.



S'INJECTER DE L'ÉPINÉPHRINE AU BESOIN

Le travailleur à qui un médecin a prescrit de l'épinéphrine doit se l'injecter dès l'apparition des premiers signes ou symptômes de réaction allergique. Ensuite, il doit appeler les services d'urgence.

Les techniciens ambulanciers sont formés pour répondre à ces situations d'urgence et injecter de l'épinéphrine au besoin. Les secouristes qui ont reçu la formation *Intervention auprès des personnes victimes de réaction allergique sévère de type anaphylactique* du ministère de la Santé et des Services sociaux peuvent donner l'injection d'épinéphrine à l'aide du stylo-piqueur.

Voir à cet effet la capsule *L'utilisation de l'épinéphrine* produite par la CSST pour les secouristes déjà formés.

www.csst.qc.ca

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT,

Communiquez avec les équipes de santé au travail par téléphone ou visitez le site Web

■ www.santeautravail.qc.ca

Nous vous invitons également à consulter les sites Web suivants :

■ www.aqaa.qc.ca : Association québécoise des allergies alimentaires

■ www.ville.montreal.qc.ca/insectarium/insect.htm : Insectarium de Montréal



Vous trouverez aussi ce guide dans le site Web www.csst.qc.ca.

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

ABITIBI-

TÉMISCAMINGUE

33, rue Gamble O.

Rouyn-Noranda

(Québec) J9X 2R3

Télé. : 819 762-9325

2^e étage

1185, rue Germain

Val-d'Or

(Québec) J9P 6B1

Télé. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs

Case postale 2180

Rimouski

(Québec) G5L 7P3

Télé. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont

Case postale 4900

Succ. Terminus

Québec

(Québec) G1K 7S6

Télé. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-APPALACHES

835, rue de la Concorde

Saint-Romuald

(Québec) G6W 7P7

Télé. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236

700, boul. Laure

Sept-Îles

(Québec) G4R 1Y1

Télé. : 418 964-3959

235, boul. La Salle

Baie-Comeau

(Québec) G4Z 2Z4

Télé. : 418 294-7325

ESTRIE

Place-Jacques-Cartier

Bureau 204

1650, rue King O.

Sherbrooke

(Québec) J1J 2C3

Télé. : 819 821-6116

GASPÉSIE-ÎLES-

DE-LA-MADELEINE

163, boul. de Gaspé

Gaspé

(Québec) G4X 2V1

Télé. : 418 368-7855

200, boul. Perron O.

New Richmond

(Québec) G0C 2B0

Télé. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins

Tour Sud, 31^e étage

Case postale 3

Succ. Place-Desjardins

Montréal

(Québec) H5B 1H1

Télé. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière

Case postale 550

Joliette

(Québec) J6E 7N2

Télé. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage

85, rue De Martigny O.

Saint-Jérôme

(Québec) J7Y 3R8

Télé. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télec. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télec. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place-du-Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Chicoutimi
(Québec) G7H 6P8
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
**Saint-Jean-
sur-Richelieu**
(Québec) J3B 6Z1
Télec. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télec. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télec. : 450 773-8126

Bureau RC-4
77, rue Principale
Granby
(Québec) J2G 9B3
Télec. : 450 776-7256

Bureau 102
26, place Charles-
De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télec. : 450 746-1036



NAVIGUEZ AVEC ASSURANCE!

www.csst.qc.ca



100 %